



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du conseil communautaire du 05 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 mai à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 29 avril 2021 s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle des fêtes de Modane sous la présidence de Monsieur Christian SIMON pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

| Commune | Prénom Nom | Présent | Absent | Donne pouvoir à |
|---------------------------|------------------------------|---------|--------|-----------------|
| AUSOIS | Stéphane BOYER | X | | |
| | Maurice BODECHER | X | | |
| AVRIEUX | Jean-Marc BUTTARD | X | | |
| | Christian SACCHI | X | | |
| BESSANS | Jérémy TRACQ | X | | |
| | Denise MELOT | X | | |
| BONNEVAL-SUR-ARC | Marc KONAREFF | | X | |
| | Léandre CHARRIER (suppléant) | | X | |
| FOURNEAUX | François CHEMIN | X | | |
| | Maryvonne ROBIN | | X | François CHEMIN |
| LE FRENEY | Roland AVENIERE | | X | |
| | Pierre VALLERIX (suppléant) | X | | |
| MODANE | Natacha BRENIER | X | | |
| | Yann CHABOISSIER | X | | |
| | Laure MAURETTE | X | | |
| | Humberto FERNANDES | X | | |
| | Thierry THEOLIER | X | | |
| | Jean-Claude RAFFIN | X | | |
| | Erica SANDFORD | X | | |
| | Karin THEOLIER | X | | |
| | Christian SIMON | X | | |
| SAINT ANDRE | Christian CHIALE | | X | |
| | Fabienne CLARAZ-BONNEL | | X | |
| VAL-CENIS | Jacques ARNOUX | X | | |
| | Eric FELISIAK | X | | |
| | Jacqueline MENARD | X | | |
| | Christian FINAS | | X | |
| | Nathalie FURBEYRE | X | | |
| | François CAMBERLIN | | X | Denise MELOT |
| VILLARODIN BOURGET | Gilles MARGUERON | X | | |
| | Stéphane BECT | X | | |

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Marc BUTTARD est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code).

Le président peut adjoindre à ce ou ces secrétaire (s) un ou plusieurs auxiliaire (s) pris en dehors de l'assemblée, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance.

Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Jean-Marc BUTTARD pour cette séance.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Jean-Marc BUTTARD en qualité de secrétaire de la séance du conseil communautaire de ce 05 mai 2021.

❖ **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 07 avril 2021**

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07 avril 2021.

Il expose que deux documents d'information seront désormais diffusés à la suite de chaque séance du Conseil communautaire.

• **Le compte-rendu des délibérations**

- CR sommaire qui retrace les décisions prises par le conseil communautaire sur les affaires inscrites à l'ordre du jour sans en détailler les débats
- Affiché dans un délai d'une semaine au siège de la CCHMV et sur le site internet de la CCHMV
- Cet affichage constitue une formalité de publicité, nécessaire au déclenchement des délais de recours contentieux à l'encontre des délibérations

• **Le procès-verbal de séance**

- Objet : établir et conserver les faits et les décisions des séances de l'organe délibérant
- Doit contenir les éléments nécessaires tant à l'information du public qu'à celle du contrôle de légalité
- Ne constitue pas une mesure de publicité des délibérations
- Ce PV est à approuver lors de la séance suivante puis diffusé et affiché.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 07 avril 2021.

❖ **Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 07 avril 2021**

| | | | |
|----------|------------|--|-----------------|
| D2021-09 | 13/04/2021 | Décision portant fixation des durées d'amortissement pour les budgets de nomenclature M4 | |
| D2021-10 | 13/04/2021 | Décision portant sur la signature des conventions de financement des transports dans le cadre d'activités périscolaires sur la commune de Val-Cenis entre le SPM, la CCHMV et la Région AURA | 1 000,00 € |
| D2021-11 | 13/04/2021 | Décision portant sur la signature de convention de financement de transports dans le cadre de sorties scolaires sur la commune de Val-Cenis entre le SPM, la CCHMV et la Région AURA | 50,00 €/ sortie |

| | | | |
|----------|------------|--|------------|
| D2021-12 | 14/04/2021 | Décision portant sur l'attribution nominative de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de protection sanitaire pour les entreprises impactées par la crise sanitaire du COVID 19 | 1 641,26 € |
| D2021-13 | 14/04/2021 | Décision portant sur l'attribution nominative de subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux loyers professionnels pour les entreprises impactées par la crise sanitaire du COVID 19 | 3 000,00 € |

❖ **Point d'étape sur les aides attribuées dans le cadre de la crise sanitaire**

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, dresse le bilan des aides attribuées par la CCHMV en date du 29 avril 2021 et donne lecture de la note de conjoncture économique émanant d'AURA Entreprises traitant des impacts de la crise sanitaire sur les emplois en Savoie ainsi que des tendances économiques (Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes, national et international).

2. DEVELOPPEMENT – PROJETS

❖ **Point d'information sur les structures partenaires**

Compte tenu des multiples interactions entre la CCHMV et ces structures (conduite de projets d'investissement ou fonctionnement de la structure), de la présence de représentants élus de la CCHMV dans les instances de décision de ces structures et du financement de ces dernières par la CCHMV, l'objectif est d'établir un point d'information lors de chaque séance du conseil communautaire.

Un point est fait par les élus concernés pour les structures suivantes :

- **Mission locale jeunes Pays de Maurienne**

Les représentants élus et techniciens de l'association présentent en séance la structure, son organisation et ses missions.

- **Syndicat du Pays de Maurienne**

Messieurs Jean-Claude RAFFIN et Jacques ARNOUX font un point sur le SCoT (référé suspensif) et la GEMAPI (dépôt du PAPI d'intention).

Monsieur Jacques ARNOUX questionne sur la mise en œuvre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) piloté par le SPM pour la Maurienne en collaboration avec les 5 EPCI de la vallée afin de ne pas perdre de temps dans l'élaboration dudit contrat et le dépôt des projets.

- **Office de tourisme Haute Maurienne Vanoise**

Monsieur Yann CHABOISSIER informe de l'arrivée d'un nouveau directeur de la structure, directeur de transition en charge d'appliquer la feuille de route et la convention de délégation de service public liant la structure à la CCHMV.

- **Syndicat Mixte Thabor Vanoise**

Monsieur Gilles MARGUERON fait un point sur la reprise des travaux d'enneigement sur le domaine skiable de la Norma et sur le déroulement de la procédure de consultation des sociétés dans le cadre du projet de remplacement de la TC du Mélezet.

Il remercie la CCHMV pour la mise à disposition de l'agent en charge du suivi des dossiers concernant la Norma (convention de mise à disposition avec refacturation intégrale par la CCHMV au SMTV).

- **Centre Intercommunal d'Action Sociale Haute Maurienne Vanoise**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD fait le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 08 avril dernier et du projet d'évolution de la cuisine centrale – service restauration Pré soleil.

- **GIDA Haute Maurienne**

Monsieur Jérémy TRACQ informe l'assemblée de l'arrivée d'un nouvel agent en remplacement de l'agent en partance et de la programmation de l'assemblée générale de l'association le 12 mai prochain.

Il expose également la nécessité de travailler sur la mise en oeuvre d'une nouvelle convention compte tenu de l'arrivée prochaine à terme de la convention multi-partenaires traitant des thématiques irrigation et foncier.

- ❖ **Point d'information sur la mise en oeuvre des démarches territoriales Echo et Vision tourisme à l'horizon 2030**

Madame Nathalie FURBEYRE et Monsieur Jérémy TRACQ informent l'assemblée sur l'avancée des démarches et sur le déroulement de l'appel à projets.

3. ADMINISTRATION GENERALE

- ❖ **Affaires juridiques**

- **Conventions/contrats**

- **Commercialisation d'encarts publicitaires dans le journal de territoire Terra Modana Haute Maurienne Vanoise**

- **Convention de prestations commerciales**

Monsieur Maurice BODECHER, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de confier à une société la prestation de commercialisation d'espaces publicitaires à insérer dans les pages du journal de territoire Terra Modana Haute Maurienne Vanoise.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet de convention à intervenir entre la CCHMV et la société Activ'pub.

- **Commande publique**

- **Travaux de réhabilitation du poste de refoulement des eaux usées du site d'Intermarché – commune de Fourneaux**

- **Attribution du marché de travaux**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du poste de refoulement des eaux usées du site d'Intermarché localisé sur la commune de Modane.

Il précise qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée pour mener à bien les travaux composés d'un lot unique.

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie à deux reprises et propose d'attribuer les marchés de travaux à l'entreprise suivante :

- Entreprise HYDROLACS pour un montant de 138.277,75 euros HT.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu la proposition d'attribution de la Commission d'Analyse des Offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** le marché de travaux à l'entreprise HYDROLACS pour un montant de 138.277,75 euros HT ;
- **Autorise** Monsieur le Président, es qualité, à signer le marché de travaux à venir.

- **Assainissement collectif - Information sur la procédure de médiation CCHMV - commune de Saint-André**

Monsieur Maurice BODECHER expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir réaliser une médiation dans les meilleures conditions, quatre principes essentiels doivent être respectés :

1. Le caractère volontaire de la participation à la médiation
2. La neutralité du médiateur : il ne doit conseiller aucune des parties, ni donner son avis sur les différents qui lui sont soumis
3. La confidentialité : tout ce qui se dit en médiation, au cours des échanges ne peut être divulgué à l'extérieur
4. Au cours des réunions, chaque partie doit s'adresser au médiateur et non directement à l'autre partie.

C'est sur la base de ces principes que Maurice BODECHER a été proposé par les deux parties en qualité de médiateur lors d'une réunion en sous-préfecture le 19 janvier 2021. Cette désignation a été réitérée lors de la réunion communautaire du 03 février 2021.

La particularité de cette démarche provient du fait que les points de médiation doivent ensuite être discutés avec les organes décisionnels pour être validés, alors qu'une médiation entre particuliers met fin définitivement au litige et engage irrévocablement chacun des signataires.

Deux réunions ont été réalisées les 02 mars et 07 avril 2021 dans les locaux de la Mairie d'Avrieux, et il convient de remercier Jean-Marc BUTTARD.

Étaient présents : Monsieur le maire Christian CHIALE et Madame Fabienne CLARAZ BONNEL pour la commune de Saint-André ; Messieurs François CHEMIN et Jérémy TRACQ pour la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise.

Les étapes de ces discussions ont été les suivantes :

- chaque partie a exposé la situation calmement, avec un temps de parole équivalent
- les points de désaccord ont été listés pour chacune des parties
- le médiateur a mis en évidence les questions à régler
- les différents ont fait l'objet d'un examen avec différentes options
- après avoir constaté un accord sur différents points une rédaction manuscrite a été réalisée avec signature des personnes présentes. Puis le document de médiation a été mis au propre pour nouvelle signature, communication et discussion par les organes décisionnels.

Le protocole de médiation du 02 mars 2021 a été signé dans sa version mise en forme. En revanche, le protocole du 07 avril 2021 a été signé sur le document manuscrit établi par le médiateur, mais pas dans sa version définitive et remise en forme.

Messieurs François CHEMIN et Jérémy TRACQ remercient Monsieur Maurice BODECHER pour le travail réalisé dans le cadre de son rôle de médiateur permettant de renouer le dialogue entre les représentants de la CCHMV et de la commune de Saint-André.

❖ **Finances**

- **Demandes de subvention Etat - Plan de relance 2021**

- **Politique immobilier de loisir - Réalisation de vidéos de valorisation des artisans du bâtiment de HMV - Label Qualité Confort Hébergement HMV**

Monsieur Stéphane BECT, Conseiller communautaire délégué, rappelle à l'assemblée que le projet de réalisation de vidéos de valorisation des artisans du bâtiment s'inscrit dans le cadre de la politique immobilière de loisir pilotée et animée par la CCHMV et que les objectifs de ce projet sont multiples.

Il s'agit, d'une part, d'inciter les propriétaires de résidences secondaires à se lancer dans une démarche de rénovation. La production de vidéos diffusables et consultables en ligne, à tout moment et par le propriétaire, indépendamment de sa localisation géographique, est un réel atout pour cibler les propriétaires locaux mais

surtout les propriétaires éloignés géographiquement, souvent dans l'incapacité de rencontrer physiquement les artisans.

D'autre part, il s'agit de valoriser le travail des artisans et le partenariat entre les artisans signataires de la charte LICHÔ « Partenaires Rénovation et Aménagement » », gage de confiance et d'engagement avec la collectivité (l'artisan s'engageant à respecter les critères de labellisation requis lors des travaux de rénovation). C'est un moyen concret d'inciter les propriétaires à rénover leur hébergement, en respectant les critères du **Label Qualité Confort Hébergement Haute Maurienne Vanoise** requis par la collectivité, pour faciliter la mise en location du bien et assurer l'attractivité locative du bien.

Ces vidéos permettront de faciliter la mise en contact des artisans et des propriétaires, pour aboutir à davantage de rénovations à moyen et long terme.

L'objectif annuel de la collectivité est de proposer la réalisation d'une série de vidéos promotionnelles aux nouveaux artisans intégrant le réseau HMV.

Chaque vidéo dure environ 1 minute ; l'artisan, sa localisation, ses locaux et sa spécialité y sont présentés, ainsi que sa carte de visite et son intérêt à intégrer le réseau en tant que partenaire du label qualité confort hébergement.

La CCHMV finance à 100 % chaque vidéo et offre les droits d'usage gracieusement à l'artisan, autorisé à utiliser cette vidéo comme il le souhaite via ses propres canaux de communication.

La CCHMV diffuse ensuite via ses sites internet, au sein de newsletters ou comme support de présentation auprès de propriétaires en recherche d'artisans pour la rénovation de leurs biens.

La dépense subventionnable porte sur la réalisation d'environ 25 vidéos pour un montant de 20.640,00 euros HT.

Monsieur le Conseiller communautaire délégué propose à l'assemblée de solliciter l'Etat dans le cadre du Plan de relance 2021 afin de participer au financement de cette opération.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Stéphane BOYER) :

- **Approuve**, dans le cadre du Label Qualité Confort Hébergement HMV, le projet de réalisation de vidéos de valorisation des artisans du bâtiment du territoire de Haute Maurienne Vanoise ;
- **Approuve** le coût prévisionnel de l'opération pour un montant estimatif de 20.640,00 € HT ;
- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat (8.256,00 €), du Département de la Savoie (8.256,00 €) et l'autofinancement de la CCHMV (4.128,00 €) ;
- **Demande** à l'Etat, dans le cadre du Plan de relance 2021, une subvention de 8.256,00 € pour la réalisation de cette opération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la CCHMV ;
- **Autorise** Monsieur le Président, es qualité, à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

La CCHMV est questionnée sur les possibilités de confier cette mission à du personnel compétent de l'Office de tourisme HMV.

○ **Extension ZAE des Terres Blanches**

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la ZAE des Terres Blanches située sur la commune de Modane.

Le montant des dépenses de l'opération d'aménagement s'élève à 695.968,00 € HT (montant actualisé en avril 2021) et se répartit de la façon suivante :

| PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES (études, travaux, acquisitions, personnel, communication, autres...) | MONTANTS HT |
|--|---------------------|
| Acquisitions foncières | 57.674,00 € |
| Etudes (maîtrise d'œuvre travaux) | 108.744,00 € |
| Travaux | 518.850,00 € |
| Commercialisation + divers | 10.700,00 € |
| TOTAL | 695.968,00 € |

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de solliciter l'Etat dans le cadre du Plan de relance 2021 afin de participer au financement de cette opération.

Le montant sollicité est de **140.000,00 euros** conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

| ORIGINE DU FINANCEMENT | MONTANT HT (a) | (%) | DATE DE LA DEMANDE | DATE D'ATTRIBUTION |
|--|---------------------------|------------|-------------------------------|-------------------------------|
| EUROPE (Feder, Leader,...) | € | % | | |
| ETAT (DETR 2020) | 111.354,00 € | 16 % | Attribuée | 28/08/2020 |
| ETAT (DSIL ou autre) | 140.000,00 € | 20 % | | |
| CONSEIL RÉGIONAL | € | % | | |
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL | € | % | | |
| AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser : SDES | 1.945,00 € | % | 16/04/2021 | |
| TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES | 253.299,00 € | 36 % | | |
| FINANCEMENTS PRIVÉS | € | % | | |
| DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt) | 442.669,00 € | 64% | | |
| TOTAL HT | 695.968,00 € | | | |

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement de l'extension de la ZAE des Terres Blanches ;
- **Approuve** le coût prévisionnel de l'opération pour un montant estimatif de 695.968,00 € HT ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel mentionné ci-avant ;

- **Demande** à l'Etat, dans le cadre du Plan de relance 2021, une subvention de 140.000,00 € pour la réalisation de cette opération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la CCHMV ;
- **Autorise** Monsieur le Président, es qualité, à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- **Journal de territoire Terra Modana Haute Maurienne Vanoise**

- **Grille tarifaire à compter du 10 mai 2021**

Considérant la nécessité d'apporter des ajustements aux tarifs en vigueur des encarts publicitaires à paraître dans le journal de territoire Terra Modana Haute Maurienne Vanoise réalisé par la CCHMV et accroître les ressources propres du journal, Monsieur Maurice BODECHER, Vice-président propose à l'assemblée d'approuver les tarifs suivants à valoir à compter du 10 mai 2021.

Les montants sont exprimés en euros hors taxes – taux de TVA en vigueur et les montants appliqués après remise de 5, 10 ou 15% sont des montants arrondis).

Il rappelle également la convention de prestations commerciales conclue entre la CCHMV et la société Activ'Pub.

Dans le cadre de cette convention, la CCHMV mandate ladite société afin de procéder à la commercialisation d'encarts publicitaires conformément à la présente grille tarifaire.

| Format | Dimension | | 1 Parution | Eté Seul | Hiver Seul | Eté/Hiver | Année |
|-------------------------|--|------------|------------|----------|------------|-----------|-------|
| 3 lignes | 110 caractères | BASE | | | | | 66 € |
| | | remise 5% | | | | | 63 € |
| | | remise 10% | | | | | 59 € |
| | | remise 15% | | | | | 56 € |
| Petit Format | H 62 x L 62 mm | BASE | | 121 € | 259 € | 347 € | 440 € |
| | | remise 5% | | 114 € | 245 € | 329 € | 418 € |
| | | remise 10% | | 109 € | 232 € | 311 € | 396 € |
| | | remise 15% | | 102 € | 220 € | 295 € | 374 € |
| Grand Format | H 62 x L 126 mm | BASE | | 220 € | 479 € | 644 € | 814 € |
| | | remise 5% | | 209 € | 454 € | 612 € | 773 € |
| | | remise 10% | | 198 € | 430 € | 479 € | 733 € |
| | | remise 15% | | 187 € | 407 € | 547 € | 692 € |
| 1/4 Page | H 193 x L 128 mm | BASE | 242 € | | | | |
| | | remise 5% | 230 € | | | | |
| | | remise 10% | 218 € | | | | |
| | | remise 15% | 206 € | | | | |
| 1/3 Page | H 130 x L 260 mm | BASE | 330 € | | | | |
| | | remise 5% | 314 € | | | | |
| | | remise 10% | 297 € | | | | |
| | | remise 15% | 281 € | | | | |
| 1/2 Page | H 193 x L 260 mm ou H 390 x L 128 mm | BASE | 440 € | | | | |
| | | remise 5% | 418 € | | | | |
| | | remise 10% | 396 € | | | | |
| | | remise 15% | 374 € | | | | |
| 1 Page | H 390 x L 260 mm | BASE | 880 € | | | | |
| | | remise 5% | 836 € | | | | |
| | | remise 10% | 792 € | | | | |
| | | remise 15% | 748 € | | | | |
| 1/2 Page Publireportage | H 193 x L 260 mm | BASE | 660 € | | | | |
| | | remise 5% | 627 € | | | | |
| | | remise 10% | 594 € | | | | |
| | | remise 15% | 561 € | | | | |
| 1 Page Publireportage | H 390 x L 260 mm | BASE | 1 320 € | | | | |
| | | remise 5% | 1 254 € | | | | |
| | | remise 10% | 1 188 € | | | | |
| | | remise 15% | 1 122 € | | | | |

Monsieur le Vice-président propose également d'approuver le tarif relatif à l'acheminement du journal (comprenant enveloppe, mise sous pli et affranchissement) à hauteur de 25 euros HT / an.

Les tarifs des encarts publicitaires et le tarif relatif à l'acheminement du journal constitue la grille tarifaire relative au journal de territoire Terra Modana Haute Maurienne Vanoise.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la grille tarifaire relative au journal de territoire Terra Modana Haute Maurienne Vanoise en vigueur à compter du 10 mai 2021.

❖ **Ressources humaines**

- **Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent au grade d'adjoint technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Le Conseil communautaire ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 II ;

Considérant que les établissements peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en vue de réaliser les missions de projectionniste dans les deux salles de cinéma gérées par la CCHMV :

- Programmation des films et documentaires
- Préparation, organisation et réalisation des projections
- Réalisation et/ou participation à l'animation locale dans les deux salles
- Gestion des ressources humaines affectées
- Accueil du public et vente des produits
- Réalisation de la communication
- Gestion de la maintenance générale des installations

Sur le rapport de Monsieur Maurice BODECHER ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide :

Le recrutement, pour une période de six mois, d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin de réaliser les missions de projectionniste dans les deux salles de cinéma gérées par la CCHMV.

L'agent devra justifier d'une formation dans le métier et d'une expérience professionnelle réussie dans un profil de poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut 432 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 de la CCHMV ;

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

❖ **Informations diverses**

Madame Denise MELOT fait un point d'information sur la manifestation « rassemblement des costumes » reportée à juin 2022.

Le Président
Christian SIMON



